

## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en visioconférence le jeudi 29 avril 2021 à 19H.

Les membres de l'association SEVES se sont réunis en assemblée générale le jeudi 29 avril 2021 à 19H, en visioconférence, sur convocation de son président.

### Etaient présents avec droit de vote :

- ⇒ M. Joseph CHARPENTIER, membre ;
- ⇒ Mme Françoise COUESPEL, membre et administratrice ;
- ⇒ M. Romain DESVALOIS, membre et délégué général ;
- ⇒ M. Vincent DESLOGES, membre et administrateur ;
- ⇒ M. Eric DI CARLO, membre et trésorier du CA ;
- ⇒ M. Bernard LECLERC, membre ;
- ⇒ Mme Léa LHOMMELET, membre et chargée de mission ;
- ⇒ Mme Lise MONNERAIS, membre et chargée de mission ;
- ⇒ Mme Dominique MALNOU, membre et bénévole ;
- ⇒ M. Vianney MAUTOUCHET, membre ;
- ⇒ Mme Chloé NICOLAS, membre et secrétaire du CA ;
- ⇒ Mme Cécile PARENT, membre ;
- ⇒ M. Emmanuel PARENT, membre et président du CA.
- ⇒ M. François PARENT, membre ;

### Etaient excusés et représentés avec droit de vote :

- ⇒ M. Jacques DESVALOIS, pouvoir donné à Mme Françoise COUESPEL ;
- ⇒ Mme Marie DESVALOIS, pouvoir donné à Mme Françoise COUESPEL.
- ⇒ Mme Marie-Claude ROUSSEAU, pouvoir donné à Mme Françoise COUESPEL ;

### Présents sans droit de vote :

- ⇒ Mme Claire BENVENISTE, responsable projet eau et assainissement.
- ⇒ M. Alexandre BERARD, responsable administratif et financier ;
- ⇒ Mme Diane GAUVRIT, Volontaire de Solidarité Internationale au Niger ;
- ⇒ M. Stéphan KONTOWICZ, commissaire aux comptes ;
- ⇒ Mme Margaux LEBRUN, Volontaire de Solidarité Internationale au Togo ;
- ⇒ Mme Hélène PARADIS, expert-comptable.

L'assemblée est présidée par M. Emmanuel PARENT en qualité de président en exercice de l'association.

Sur les 34 membres actifs à jour de cotisation, 17 étaient présents (14) ou représentés (3). Aucun quorum n'étant requis selon les statuts, l'assemblée peut valablement délibérer à titre ordinaire. Le secrétaire de séance est M. Alexandre BERARD, responsable administratif et financier.

### Rappel de l'ordre du jour :

Le président ouvre la séance à 19H en remerciant les adhérents et les invités de leur présence à cette assemblée et rappelle l'ordre du jour :

- ⇒ Validation du PV de l'assemblée générale 2020,
- ⇒ Présentation du rapport moral du président,



- ⇒ Présentation du rapport d'activité,
- ⇒ Présentation du rapport financier et des rapports du Commissaire aux Comptes,
- ⇒ Présentation du projet d'affectation du résultat 2020,
- ⇒ Nomination du Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 ans,
- ⇒ Présentation du budget prévisionnel 2021,
- ⇒ Vote des résolutions,
- ⇒ Election des membres du conseil d'administration selon l'article 7 des statuts,
- ⇒ Echanges et questions diverses.

Les différents points de l'ordre du jour sont ensuite abordés dans l'ordre ci-après :

## **1. Validation du PV de l'assemblée générale 2020**

La secrétaire Mme NICOLAS présente le PV de l'assemblée générale du 2 juin 2020. Il a été envoyé à la suite de l'assemblée générale, en juin 2020, à tous les membres.

### **1<sup>ère</sup> résolution :**

Après avoir été présenté par la secrétaire, les adhérents approuvent le PV de l'assemblée générale 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **2. Présentation du rapport moral**

Le président présente le rapport moral 2020.

Il introduit en évoquant la crise sanitaire qui n'a pas impacté de manière significative les activités de SEVES en 2020, mais dont l'évolution reste incertaine et les difficultés qui pourraient survenir avec le développement des variants et l'avancée lente de la vaccination dans les pays du Sud. Il espère néanmoins que cette crise contribuera à accélérer les dynamiques en faveur d'une plus grande solidarité internationale et contribuer à augmenter l'Aide Publique au Développement (APD). Il prend pour exemple la France et les engagements du Président Macron de consacrer 0,55% du revenu national brut de la France à l'APD et rappelle que l'Assemblée Nationale a inscrit dans la loi que la France "s'efforcera" en 2025 d'atteindre 0,7 %.

L'équipe de SEVES s'est étoffée de 2 nouvelles recrues en 2020 avec le recrutement d'Alexandre BERARD au poste de responsable administratif et financier et Bernard LE PIVAIN en tant que directeur de projet.

Au Togo 2 représentantes permanentes de SEVES sont basées à Lomé, Léa LHOMMELET en détachement depuis la mi-mars et Margaux LEBRUN qui a prolongé en 2021 sa collaboration avec SEVES dans le cadre d'une convention passée avec France Volontaires. 2 administrateurs résident également au Togo puisqu'en plus du président Emmanuel PARENT, Françoise COUESPEL s'est installée en janvier 2021. Cette présence peut être considérée comme une opportunité pour développer les activités de SEVES au Togo et dans les pays voisins.

Les partenaires financiers de l'association en Europe sont restés les mêmes en 2020. Ils continuent de témoigner leur confiance. Il s'agit de cinq établissements publics de coopération intercommunale, de deux communes, de deux agences de l'eau, d'un organisme de coopération technique bilatéral allemand et de trois associations de la diaspora malienne.

Le président souhaite souligner que l'année 2021 présente de fortes perspectives de croissance de l'activité de SEVES avec un budget prévisionnel avoisinant les 2 millions d'euros. Ce sont ces



perspectives de croissance qui ont incité, début 2021, à engager en CDI Claire BENVENISTE en tant que Responsable de projets eau assainissement (basée en France) et Diane GAUVRIT en tant que volontaire de la solidarité internationale (basée au Niger). L'ensemble des membres leur souhaitent la bienvenue.

Enfin le président remercie les bénévoles pour leur implication croissante dans les activités de SEVES.

### **2ème résolution :**

Après avoir entendu le rapport moral, les adhérents approuvent ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3. Présentation du rapport d'activité**

M. Romain DESVALOIS, délégué général, présente le rapport d'activité 2020.

Il souhaite d'abord rappeler le contexte notamment sanitaire et le fait que la crise liée au covid-19 a eu pour effet l'annulation certaines missions, il n'y a pas eu d'impact majeur dans le sens où les activités n'ont pas été suspendues. Il évoque également le contexte sécuritaire et notamment les attentats qui ont frappé ACTED au Niger au cours de l'été 2020 et qui ont eu pour conséquence que l'ensemble du Niger est passé en zone rouge par le MEAE hormis Niamey en zone orange. Malgré ces difficultés, le modèle opérationnel de SEVES a permis de continuer à travailler, notamment en distanciel avec les partenaires ou par le biais de missions en capitale, ce qui démontre le caractère agile de l'association.

Il présente ensuite les éléments de la page d'infographie et les met en perspective avec le plan stratégique élaboré en 2019. A travers le renforcement du partenariat en France, des partenariats avec des opérateurs locaux et des ressources salariés, on peut constater la mise en œuvre rapide du plan stratégique puisqu'après 2 ans, la majorité des objectifs ont été atteints. Il met également en avant le projet au Burundi avec le BGR de la coopération allemande qui répond à l'enjeu de développer l'assistance technique.

Il rappelle que le Togo (40%), le Mali (37%) et le Niger (15%) représentent plus de 92% du volume d'activité. Pour le Niger, la baisse d'activité en 2020 s'explique par la période de transition entre la phase 1 et la phase 2 du projet PACK.

Concernant les thématiques d'intervention, il souligne que le projet PASPEVO au Togo est le 1<sup>er</sup> et le seul projet sur lequel SEVES travaille sur la gestion des déchets solides. M. Vincent DESLOGES remarque qu'il est mentionné sur l'infographie que SEVES travaille sur 4 thématiques d'intervention alors que la cartographie à la page suivante ne liste que 3 thématiques. M. Romain DESVALOIS explique que la thématique sensibilisation à l'hygiène est incluse dans la thématique eau potable mais convient que le rapport gagnerait en cohérence en détaillant les 4 thématiques dans la cartographie, les modifications seront faites dans le rapport d'activité.

À la suite des remarques de M. Emmanuel PARENT et Vincent DESLOGES, il présente le tableau détaillant la liste des financements obtenus en 2020 en page 18 du rapport d'activité et reconnaît la nécessité d'ajouter des cartes au rapport afin de pouvoir mieux localiser les projets.

Il revient ensuite sur la stratégie 2021-2025 en rappelant que les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies font partie intégrante, comme objectifs directs ou indirects, et/ou par impact ou externalité, des projets de SEVES. Par ailleurs de nouvelles thématiques et méthodologies sont à l'étude et/ou en cours d'expérimentation comme par exemple :

- La Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) ;



- Le développement des services gérés en toute sécurité et le développement des branchements à l'eau potable à domicile ;
- La gestion patrimoniale à travers l'inventaire et la planification ;
- Le renforcement des mécanismes nationaux et locaux de régulation des services ;
- L'approche basée sur les droits de l'homme (ABDH) dans l'ensemble du cycle de projet et de gestion des services y compris l'approche genre, l'équilibre de la gouvernance des services et la prise en compte des groupes marginalisés et/ou les plus vulnérables.

### **3ème résolution :**

Après avoir entendu le rapport d'activité, les adhérents approuvent ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **4. Présentation du rapport financier et des rapports du Commissaire aux Comptes**

M. Eric DI CARLO, trésorier, présente le rapport financier 2019.

Avec un volume d'activité réel (charges directes) de 921 k€, le volume d'activité de SEVES est en diminution de 19,5% en 2020. Cependant le niveau significatif de financements obtenus en 2020 (1 991 k€) permet de présenter un budget en nette augmentation. Dans la continuité des années précédentes, plus de 95% du budget est affecté à des projets de terrain. Afin de sécuriser le fonctionnement et la capacité d'investissement de SEVES, il propose que le résultat 2020 excédentaire de 16 494 € soit affecté aux fonds propres qui sont portés à 92 875 €.

M. Alexandre BERARD précise que les financements obtenus sur 2020 ainsi que le report de certaines activités sur 2021, expliquent l'augmentation du volume de fonds dédiés qui s'élèvent à 1 789 k€ au 31/12/2020. Par ailleurs, si les frais de fonctionnement restent maîtrisés sur 2020, l'augmentation des charges salariales s'explique notamment par l'ouverture de 2 nouveaux postes au dernier trimestre 2020.

Mme Hélène PARADIS, expert-comptable, explique que compte tenu du nouveau cadre comptable des associations cette année, l'annexe aux comptes est plus fournie. Sur les éléments du résultat, elle revient sur le résultat d'exploitation légèrement positif qui témoigne d'un pilotage budgétaire maîtrisé de l'association. Elle met également en avant l'augmentation de la valorisation des contributions du personnel bénévole qui est passé de 6 528 € en 2019 à 17 550 € en 2020 et qui est significatif selon elle des orientations prises par l'association. Elle reprend ensuite les principaux éléments du bilan de SEVES au 31/12/2020. A l'actif, le niveau élevé de trésorerie représente une sécurité pour l'association. Le passif montre que l'association n'est pas endettée, les fonds dédiés montrent que l'organisation dispose des ressources pour pouvoir mener ses actions sur 2021 et l'augmentation constante des fonds associatifs témoigne d'une gestion saine, gage de pérennité. En conclusion, elle met en avant que SEVES est une association qui se donne les moyens de sa réussite.

M. Stephan KONTOWICZ, Commissaire aux Comptes, présente ses rapports. Il certifie les comptes de SEVES, sans réserve.

### **4ème résolution :**

Après avoir entendu le rapport du trésorier et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, les adhérents approuvent lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2020 de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **5ème résolution :**



Les adhérents décident d'affecter l'excédent de l'exercice qui s'élève à 16 493,93 € en fonds associatif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**6<sup>ème</sup> résolution :**

Conformément à la clause de renouvellement tacite du contrat du Commissaire aux comptes, l'Assemblée décide de renouveler le mandat du cabinet Audeca pour une durée de 6 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **5. Présentation du budget prévisionnel 2021**

M. Alexandre BERARD présente le tableau de budget prévisionnel 2021 et met en avant les 3 principaux points de ce budget qui sont, selon lui :

- Une forte augmentation du volume d'activité, de 921 k€ en 2020 à 2 329 k€ en 2021, soit +152%, un des principaux enjeux sur 2021 sera donc la capacité de mise en œuvre ;
- Pour faire face à cette augmentation du volume d'activité, le budget prévisionnel prend en compte la création du poste de Responsable Projet Eau et Assainissement ;
- Le résultat prévisionnel s'élève à +45 k€, il conviendra de décider, dans les prochains mois, comment piloter ce résultat et si l'association souhaite investir en 2021 ou souhaite affecter ce résultat en fonds associatif.

M. Romain DESVALOIS précise que l'augmentation de ce volume d'activité est en partie liée aux infrastructures à réaliser sur 2021 et que, pour y faire face, l'organisation pourra s'appuyer sur Mme Claire BENVENISTE, la nouvelle Responsable de Projet Eau et Assainissement ainsi que sur M. Bernard LE PIVAIN qui peut accroître son nombre de jours travaillés sur 2021.

Compte tenu des récentes embauches et des résultats bénéficiaires de l'association, Mme Hélène PARADIS suggère de commencer à calculer les provisions pour indemnités de départ à la retraite. SEVES pourra, par la suite, décider si il convient de les comptabiliser ou non. M. Romain DESVALOIS explique, qu'il a débuté cette réflexion avec M. Alexandre BERARD et Mme Fatima BOULNOIS, mais que compte tenu de la moyenne d'âge faible des salariés, il avait décidé de ne pas y donner suite à court terme. Mme Hélène PARADIS pense néanmoins que c'est le bon moment pour y réfléchir et que CHD se tient disponible pour calculer et comptabiliser ces montants. M. Eric DI CARLO soutient la proposition.

Compte tenu du faible niveau d'activité sur le Tchad en 2021, M. Vianney MAUTOUCHET demande quelles sont les perspectives sur ce pays. M. Romain DESVALOIS confirme que les activités devraient stagner en 2021 au Tchad mais que SEVES souhaite ne pas abandonner cette zone où le 1<sup>er</sup> projet de SEVES a été mis en œuvre. Un nouveau partenariat a été conclu avec ADES, une organisation locale et une demande de subvention pour un projet a été déposé au SEDIF, au Grand Lyon et au SIGEIF. Dès 2022, il pourrait ainsi y avoir une croissance significative des activités au Tchad selon l'évolution du contexte, notamment de la transition politique et des impacts après le décès du président Idriss DEBY.

## **6. Election du conseil d'administration par l'assemblée générale.**

Un administrateur, M. Eric DE LAGUICHE, avait fait part, en amont du dernier conseil d'administration, de son souhait de quitter le conseil d'administration.

Une administratrice, Mme Chloé NICOLAS est sortante après un mandat de 3 ans mais souhaite se présenter à nouveau.



Mme Chloé NICOLAS demande si d'autres personnes sont candidates. M. Vianney MAUTOUCHET explique qu'il était intéressé mais qu'il vient de recevoir un avis défavorable de son employeur, un bureau d'études qui intervient dans les mêmes zones que SEVES et qui pointe un risque de conflit d'intérêt. Aucun autre adhérent n'exprime le souhait de se porter candidat.

M. Emmanuel PARENT et Mme Chloé NICOLAS précisent que le conseil d'administration peut fonctionner à 5 aux statuts de l'association.

**7<sup>ème</sup> résolution :**

Un administrateur sort volontairement du conseil d'administration. Une administratrice sort du conseil d'administration, après un mandat de 3 ans, et est élue pour un nouveau mandat de 3 ans.

Administrateur sortant : Eric DE LAGUICHE

Administratrice sortante et réélue pour un nouveau mandat : Mme Chloé NICOLAS.

Le conseil d'administration est composé de 5 membres :

Mme Françoise COUESPEL, M. Vincent DESLOGES, M. Eric DI CARLO, Mme Chloé NICOLAS et M. Emmanuel PARENT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**7. Echanges et questions diverses**

M. Romain DESVALOIS évoque deux chantiers sur lesquels l'équipe SEVES va travailler en 2021 :

- La révision des procédures d'achat ;
- Le développement des financements privés et le positionnement éthique de SEVES vis-à-vis de fondations privées.

Il est proposé que l'assemblée générale mandate le conseil d'administration pour superviser et valider les résultats de ces deux chantiers.

**8<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée générale mandate le conseil d'administration pour valider les procédures d'achat et pour la politique de SEVES concernant son positionnement vis-à-vis des financements privés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**8. Résolutions adoptées**

**1<sup>ère</sup> résolution :** PV de l'assemblée générale 2020 adopté à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> résolution :** Rapport moral 2020 adopté à l'unanimité.

**3<sup>ème</sup> résolution :** Rapport d'activité 2020 adopté à l'unanimité.

**4<sup>ème</sup> résolution :** Rapport financier du trésorier, Etats financiers de l'expert comptable et rapport du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2020 de l'association adoptés à l'unanimité.

**5<sup>ème</sup> résolution :** Excédent de 16 493,93 € affecté au fonds associatif.

**6<sup>ème</sup> résolution :** Résolution sur le renouvellement du mandat du cabinet Audeca pour une durée de 6 ans adoptée à l'unanimité.

**7<sup>ème</sup> résolution :**

Administrateur sortant : Eric DE LAGUICHE



Administratrice sortante et réélue pour un nouveau mandat : Mme Chloé NICOLAS.

Le conseil d'administration est composé de 5 membres : Mme Françoise COUESPEL, M. Vincent DESLOGES, M. Eric DI CARLO, Mme Chloé NICOLAS et M. Emmanuel PARENT.

**8<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée générale mandate le conseil d'administration pour valider les procédures d'achat et pour la politique de SEVES concernant son positionnement vis-à-vis des financements privés.

La séance est levée à 21H00.

Il a été dressé le présent procès verbal, signé par le président et la secrétaire de SEVES ainsi que par le secrétaire de séance, le 20/05/2021.

**Emmanuel PARENT**

Président de SEVES

**Chloé NICOLAS**

Secrétaire de SEVES

**Alexandre BERARD**

Secrétaire de séance

